

Premiers concerts soutenus par le Tax shelter

L'extension du Tax shelter aux arts de la scène (théâtre, opéra, ballet, musique classique, spectacle vivant, cirque, spectacle de rue...) produit ses premiers effets concrets.

Ce jeudi à Gand, et demain à Bruxelles, le Brussels Philharmonic sera la toute première institution culturelle à présenter un spectacle bénéficiant de la mesure. Ce double concert a été financé à hauteur de 60.000 euros de fonds Tax shelter, montant levé par Umedia, société bruxelloise spécialisée dans ce type d'opération.

Véritable poumon du secteur audiovisuel, l'incitant fiscal destiné aux entreprises investissant une partie de leur bénéfice imposable dans le cinéma, les séries, etc., avait été

étendu le 1^{er} février aux arts de la scène. Une aubaine pour un secteur dont on connaît les difficultés chroniques de financement.

L'orchestre bruxellois n'est évidemment pas la seule institution culturelle à lorgner la manne du Tax shelter. Plusieurs théâtres bien connus comme Le Public et Le Théâtre de la Toison d'Or ont signé des accords avec des sociétés leveuses de fonds. Idem pour La Monnaie qui espère pouvoir bénéficier de deux millions d'euros dès cette année par ce biais. Enfin, le producteur Del Diffusion table sur plusieurs centaines de milliers d'euros de fonds Tax shelter pour monter son traditionnel méga spectacle estival à l'Abbaye de Villers-la-Ville.

Le Brussels Philharmonic donne les premiers concerts soutenus par le Tax shelter

L'extension du Tax shelter aux arts de la scène produit ses premiers effets. Ces jeudi et vendredi, l'orchestre bruxellois jouera les premiers concerts soutenus par l'incitant fiscal.

JEAN-FRANÇOIS SACRÉ

Moins de trois mois après l'entrée en vigueur de la loi étendant le Tax shelter aux arts de la scène, le Brussels Philharmonic est la toute première institution culturelle à présenter un spectacle bénéficiant de cette manne. Cet incitant fiscal destiné aux entreprises investissant une partie de leur bénéfice imposable dans le secteur audiovisuel a en effet été étendu le 1^{er} février aux arts de la scène (théâtre, opéra, ballet, musique classique, spectacle vivant, cirque...).

Ce jeudi à Gand et demain à Bruxelles (Flagey), le Brussels Philharmonic donnera un double concert où il jouera le concerto pour piano du compositeur belge Robert Groszlot, ainsi que des œuvres symphoniques de Berlioz et Stravinsky. Pour le monter, l'orchestre a obtenu 60.000 euros amenés par la société Umedia, leader dans la levée de fonds Tax shelter. Le total des

fonds levés est cependant plus important. Il faut en effet ajouter à cette somme la commission de l'intermédiaire leveur de fonds, la prime à l'investisseur et l'assurance couvrant l'investisseur en cas de non-obtention de son attestation fiscale.

«*Tout a été très vite*, raconte Maxime Houssiaux, directeur général d'Umedia Belgique, *nous avons d'abord dû demander auprès de la Communauté flamande une agrégation d'œuvre d'origine européenne, ce qui n'était possible qu'à partir du 15 mars. Comme c'était une première, nous l'avons obtenue en à peine 15 jours. Le SPF Finance a ensuite approuvé notre dossier en trois jours. Nous avons alors pu lever les fonds.*»

Pour le Brussels Philharmonic, il s'agit d'un fameux appel d'air. «*Le Brussels Philharmonic entend innover, non seulement au niveau artistique mais aussi commercial*, explique l'intendant Gunther Broucke. *C'est la raison pour laquelle nous avons saisi les opportunités*

qu'offre le Tax shelter. Grâce à ces ressources financières complémentaires, nous pouvons améliorer notre façon de travailler.» Conformément à la loi, l'argent permettra de financer l'étude, les répétitions et la production des deux concerts. Le Tax shelter étant limité aux œuvres européennes, il ne permettra donc

pas de financer les concerts que le Brussels Philharmonic donnera en juin au Japon. Pour la prochaine saison, par contre, Umedia ambitionne de lever environ un million d'euros pour le financement de 20 à 30 productions du Brussels Philharmonic.

L'orchestre bruxellois n'est évidemment pas la seule institution culturelle à lorgner sur le magot du Tax shelter. Plusieurs théâtres bien connus, comme Le Public et Le Théâtre de la Toison d'Or, ont signé des accords avec des sociétés leveuses de fonds. Le premier avec Umedia, le second avec Casa Kafka, filiale de la RTBF. La Monnaie a quant à elle choisi de travailler avec Taxshelter.be (une filiale de Nethys). D'ici la fin de l'année, Taxshelter.be espère lever 2 millions d'euros. Cela ne représente certes que 4% du budget de La Monnaie mais c'est l'équivalent de ses recettes de mécénat privé et de sponsoring.

Autre signe que l'extension du Tax shelter aux arts de la scène prend son envol: Del Diffusion, producteur du méga spectacle estival de l'Abbaye de Villers-la-Ville, a confié au même Taxshelter.be le soin de lever plusieurs centaines de milliers d'euros pour monter une nouvelle version du «Capitaine Fracasse», adapté du célèbre roman de cape et d'épée de Théophile Gautier.